

Année académique 2025-2026



La demande d'inscription tardive doit être introduite pour le 15 février au plus tard.

DEMANDE DE (RE)INSCRIPTION TARDIVE – DEROGATION – étudiant finançable ou non finançable

En vertu du Règlement Général des Etudes de l'UMONS applicable pour l'année académique 2025-2026, et plus spécifiquement des dispositions reprises à l'article 17 § 2bis du RGE qui reprend :

- Dans des circonstances particulières, moyennant, le cas échéant, avis favorable du Doyen, un étudiant qui satisfait aux conditions d'accès aux études et aux conditions d'inscription peut, à titre exceptionnel, être autorisé à s'inscrire ou se réinscrire tardivement.
- Une demande d'inscription tardive introduite par un candidat HUE en l'absence d'un visa (ou à la suite de la délivrance tardive de celui-ci ne lui permettant pas d'être sur le territoire belge au plus tard le 30 septembre) ne sera dès lors pas recevable.

En vertu du Règlement des Admissions de l'UMONS, et plus spécifiquement des dispositions reprises à l'article 9 du RGA, les étudiants hors Union Européenne « non-assimilés » ayant reçu le formulaire standard de la part de l'UMONS doivent être présents sur le territoire belge pour le 30 septembre au plus tard. La procédure d'inscription tardive ne leur est donc pas ouverte.

Procédure à suivre :

Le formulaire est complété et signé par l'étudiant. Il est ensuite envoyé sur l'adresse
demandesderogatoires@umons.ac.be

La demande complétée et ses annexes seront transmises en pièces jointes **sous format PDF uniquement**. Les documents non-lisibles ne seront pas analysés. Aucune demande ne pourra être envoyée par courrier postal ou déposée sur place. Le demandeur veillera à annexer tous les documents pertinents dans le cadre de l'analyse du dossier.

Le motif du retard doit être dûment justifié et la motivation (les raisons qui justifient la demande) si le demandeur n'est pas finançable au sens du décret du 11 avril 2014 adaptant le financement des établissements d'enseignement supérieur à la nouvelle organisation des études.

Le Doyen de la Faculté concernée remet un avis. Le service inscriptions communiquera au demandeur la décision motivée du Doyen par email.

Nom : Prénom :

Nationalité : N° de téléphone :

Adresse e-mail :

Date de naissance : Matricule étudiant UMONS :

Renouvellement titre de séjour (pour les HUE uniquement) : OUI/ NON (*si oui, indiquer « renouvellement titre de séjour » dans l'objet du mail, sous peine de ne pas être traité en priorité*)

Année académique 2025-2026

Inscription souhaitée : Faculté

Cursus

Nombre de demandes dérogatoires déjà introduites à l'UMONS pour l'année en cours et les années antérieures :



Je certifie n'avoir jamais été inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur durant l'année académique 2025-2026 (sauf pour les BAMA et AEES – le préciser dans ce cas)

Je certifie avoir été inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur durant l'année académique 2025-2026 et avoir abandonné en date du

(*L'abandon dans l'établissement d'origine doit avoir été demandé pour le 30 novembre au plus tard. Au-delà de cette date, toute inscription abandonnée est comptabilisée dans le parcours de l'étudiant. Il ne peut donc plus introduire de nouvelle demande d'inscription pour l'année académique considérée*)

Documents à fournir :

❖ Année d'obtention du CESS ou de diplôme secondaire obtenu à l'étranger :



Vous devrez encoder dans le tableau ci-dessous et fournir tous les justificatifs officiels de vos activités à partir de l'obtention de votre diplôme d'études secondaires ainsi que la copie de votre pièce d'identité et une copie de votre titre légal d'accès (=diplôme) !

❖ Titre légal d'accès (CESS, Baccalauréat + équivalence, Bachelier, Master, etc.) – à fournir obligatoirement :

❖ Avez-vous été inscrit dans l'enseignement supérieur ou Universitaire en dehors des 5 ans : Oui/Non

Année académique (Exemple : 2022-2023)	Nature des activités (Études, emploi, chômage, etc....)	Crédits acquis (Pour les études, exemple 25/60)

Année académique 2025-2026

(Si vous n'avez pas assez de place, merci de continuer sur une autre feuille)

Motif du retard et motivation (+ étudiant non finançable, le cas échéant) :

(Indiquez les raisons qui justifient votre demande d'inscription/réinscription **tardive**, ainsi que les raisons qui justifient votre demande si vous êtes également non financable)

(Si vous n'avez pas assez de place, merci de continuer sur une autre feuille)

J'affirme sur l'honneur que les informations reprises sur ce formulaire sont sincères, complètes et véritables. Toute déclaration incomplète ou erronée pourra être considérée comme une fraude et donner lieu à un refus d'inscription pour une durée de 3 années académiques dans tout établissement d'enseignement supérieur de la CFWB (article 12 du Règlement Général des Etudes de l'UMONS).

Date :

Signature :